



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

**PROCES VERBAL N. 16**  
**Réunion du 18.12.2024**  
**Lieu : siège du DFSM à YVETOT**

**Présidence** : M. Pierre LECORNU

**Membres participants** : Messieurs LE BRUN Jean-Luc, FOISSEAU Joel, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

### RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)  
Téléphone : 02.76.52.81.72  
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## Information pour les clubs

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.
- 

§§§§

**Homologation des rencontres** : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

### **RECTIFICATIF PV N.15 bis**

#### **Match n. 28971390 AS ST ROMAIN DE COLBOSC 2 // US F FECAMP 2 du 17.11.2024**

Pour ces motifs et après en avoir délibéré, la Commission :

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point à l'AS ST ROMAIN DE COLBOSC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'USF FECAMP 2 sur le score de 3 buts à 0.

Il faut lire :

Pour ces motifs et après en avoir délibéré, la Commission :

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point à l'AS ST ROMAIN DE COLBOSC 2 sur le score de 0 but à 7 pour en faire bénéficier l'USF FECAMP 2 sur le score de 7 buts à 0.

### **INFORMATION POUR LES CLUBS**

Suite aux reports des journées du 24.11.2024 et du 8.12.2024 et de nombreux autres matchs, la Commission doit changer les dates des tours des coupes du DFSM.

VOICI CES DATES :

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## **COUPE Jean MERAULT**

1/32 FINALE le 16 Février 2025

1/16 FINALE le 16 Mars 2025

1/8 FINALE le 20 Avril 2025

¼ FINALE le 01 Mai 2025

½ FINALE le 08 Mai 2025

Finale le 1<sup>er</sup> JUIN 2025

## **COUPE CAILLOT**

1/8 FINALE le 16 Février 2025

1/4 FINALE le 16 Mars 2025

½ FINALE le 04 Mai 2025

Finale le 1<sup>er</sup> JUIN 2025

## **COUPE BALLUET**

1/16 FINALE le 16 Février 2025

1/8 FINALE le 16 Mars 2025

¼ FINALE le 20 Avril 2025

½ FINALE le 04 Mai 2025

Finale le 1<sup>er</sup> JUIN 2025

## **COUPE STRAPPE**

1/8 FINALE le 16 Février 2025

1/4 FINALE le 16 Mars 2025

½ FINALE le 04 Mai 2025

Finale le 1<sup>er</sup> JUIN 2025

## **DECISIONS**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARMENTAL 2 POULE E**

Match 28971389 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1/AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1 DU 17/11/2024

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux, lors de sa réunion du 27 novembre 2024, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM LE 02 décembre 2024.

La commission, après en avoir délibéré :

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

- Décide de donner match perdu par pénalité, avec 0 point, à l'ASL RAMPONNEAU FECAMP (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'équipe de AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B.**

MATCH n°29022493 : US DES VALLEES 1/ FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1 DU 17/11/2024.

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des arbitres en date du 22.11.2024 publié sur le site internet du DFSM LE 03.12.2024.

La commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL POULE B.**

MATCH n°28970536 : AC BRAY EST FORGES 1 / NEUVILLE AC 1 DU 10/11/2024

Prenant connaissance de la décision prise par la commission départementale des arbitres lors de sa réunion du 22/11/2024, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM le 03/12/2024

La commission, après en avoir délibéré :

- Décide de reporter la rencontre au 22/12/2024.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B.**

Match N°29022523 : US ALLOUVILLE TROUVILLE 3/US PRESQU ILE 2 DU 20/10/2024

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline prise lors de sa réunion du 07.11.2024 publiée le 13.11.2024 sur le site du DFSM.

La commission, après en avoir délibéré :

- Décide de donner match perdu par pénalité, avec 0 point, à US PRESQU ILLE (2) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'équipe de US ALLOUVILLE TROUVILLE sur le score de 3 buts à 0.

#### **SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n 28970953 ENTENTE CS GRAVENCHON – AS PETIVILLE 2 / FC BOOS 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 27 novembre 2024, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM le 03.12.2024.

La Commission, après en avoir délibéré, décide :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'entente CS GRAVENCHON AS PETIVILLE 2 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC BOOS 1 sur le score de 3 buts à 0.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 28970091 US DE GRAMMONT 1 / SAINT MAURICE FC HOUPEVILLE MALAUNAY 1

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage, lors de sa réunion du 18 Novembre 2024, procès-verbal N°11 publié sur le site du DFSM le 20 Novembre 2024.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Courriel : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr)

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## HOMOLOGATION

### RENCONTRES DU 01 DECEMBRE 2024

#### SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°28969978 FC PETIT CAUX 1 / US CRIELLOISE 1

Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée au 22 Décembre 2024

#### SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

RAS

#### SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970250 US DOUDEVILLAISE 1 / US DE BOLBEC 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des règlements généraux de la L.F.N.

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 28970419 EU FC 2/ES AUMALOISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence signature Fmi.

Une amende de 15€ est infligée au club de ES AUMALOISE

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match 29216332 AJ CAULLE BOSC HARD 1/STADE GRAND QUEVILLY 3.

FMI transmise hors délai une amende de 20€ est infligée à AJ CAULLE BOSC HARD 1

#### Match 29216333 CO CLEON 2/ GCO BIHORELLAIS 2.

Reserve d'avant match non confirmée de GCO BIHORELLAIS

la rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match 29212960 FC LIMESY 1/ROUEN AC1

Reserve d'après match confirmée de ROUEN AC 1.

Le dossier, gt transmis à la Commission départementale des règlements et contentieux est placé en instance d'homologation.

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match 28971449 CANY FC 2/US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeants banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de BACQUEVILLE PIERRE 2.

Match 28971450 YVETOT AC 3/VATTEVILLE BROTONNE 1

FMI transmise hors délai une amende de 20€ est infligée à YVETOT AC 3.

#### SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match 28984246 US DES FALAISES 1/LE HAVRE FC 2012 2.

Forfait déclaré hors délai de LE HAVRE FC 2012 2.

La commission jugeant en 1<sup>ere</sup> instance :

\* donne match perdu par forfait au club de LE HAVRE FC 2012 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de US DES FALAISES 1 sur le score de 3 buts à 0.

\* Inflige une amende de 168€ au club de LE HAVRE FC 2012 2.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

**MATCH N° 29012772 ES JANVALAISE 2 / US ST MARTIN OSMONVILLE 1**

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15 € est infligée à l'ES JANVALLAISE.

Match n.29012773 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / FC BREaute BRETTEVILLE 2

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

**SENIOR APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

R A S

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n. 29013136 AS BUCHY 2 / AS CANTON D'ARGUEIL 2

La rencontre est reportée au 12.01.2025

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n. 29013223 E. MOTTEVILLE + MARE 2 / H CAUCRIAUVILLE S 5

La rencontre est reportée au 12.01.2025

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 Poule A :**

RAS

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 Poule B : \_**

Match n° 29013713 AS CÔTE D'ALBÂTRE 1 / US DOUDEVILLE 3

FMI transmise hors délai, une amende de 20 € est infligée à AS COTE D'ALBÂTRE

Match n° 29013712 USDV-LOUVETOT 2 / O. PAVILLY 3

Réserve d'avant match déposée par l'O.PAVILLY non confirmée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 Poule C :**

Match n° 29013803 FC BOOS 1 / FC FERRIERES EN BRAY 1

Forfait non déclaré du club de FC FERRIERES EN BRAY 1

la commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait au club du FC FERRIERES EN BRAY1 sur le score de 0 but à 3  
Avec 0 point, pour en faire bénéficier le club FC BOOS sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168 € au club du FCFB

Match n° 29013804 RC ROUEN 1 / AS QUEVILLY 1

Suite à un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° N 29013806 ASPTT ROUEN 2 / CSG-ASMP 2

La rencontre est reportée au 15/12/2024

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

**SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 Poule D :**

R A S

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n°29149572 US HERICOURT 1 / CANY FC 4

Pour cause d'arrêt municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n°29017362 FC BOOS 2 / ISNEAUVILLE FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de FC BOOS

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n°29017567 ROGERVILLE FC 2 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S.4

Une amende de 5€ est infligée au club de ROGERVILLE FC pour une licence manquante (Délégué).

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A**

Match 29022129 US GREGOISE 3/AS DAVIGEL DIEPPE 1

Rencontre arrêtée à la 77eme minute de jeu sur le score de 2/2, le dossier, transmis à la commission départementale des arbitres est mis en instance d'homologation.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B**

Match 29022554 FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1/ AS COTE D ALBATRE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeants banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

**MATCH N° 29023272 AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2**

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15 € est infligée à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

R A S

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

R A S

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n. 29024107 US AUFFAY 3 / FCVM ET FC VILLAGES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US AUFFAY.

Match n.29024109 FC ANNEVILLE MANEHOUVILLE 2 / AS OUVILLAISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué.

Une amende de 15€ est infligée au FC ANNEVILLE MANEHOUVILLE.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n. 29024256 AS ST PIERRE DE VARENCEVILLE 3 / GCO BIHORELLAIS 3

Non utilisation de la F M I du fait du GCO BIHORELLAIS

Une amende de 30€ est infligée au GCO BIHORELLAIS

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Absence de numérotation des maillots

Une amende de 20€ est infligée à l'AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE.

Match n. 29024256 US NORMANVILLAISE 1 / FC LOUVETOT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US NORMANVILLAISE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

**Match n.29024387 AS5V 2 / ES MONTIGNY LA VAUPALLIERE 3**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS5V.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

**Match n.29024498 US ST MACLOU BRIERE 1 / US YEBLERONNAISE 2**

**Une amende de 10€ est infligée à l'US ST MACLOU BRIERE pour deux licences manquantes (délégué et arbitre assistant).**

**Match n. 29024499 AS PETIVILLE 2 / FC EPREVILLE 2**

**Une amende de 5€ est infligée à l'AS PETIVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).**

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

R A S

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 29422686 SAINT AUBIN FC 41 / FC SAINT JULIEN 41.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au SAINT AUBIN FC.

Match n° 29422688 A HOULMOISE BOND 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'A HOULMOISE BOND, La rencontre est reportée au 12 décembre 2024.

Match n° 29422833 ROUEN SAPINS FC 41 / AL DEVILLE MAROMME 41.

Match arrêté à la 85<sup>ème</sup> minute de jeu.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 29263399 AS MADRILLET CHAT BL 41 / O DARNETAL 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS MADRILLET CHAT BL.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 29263606 AS BUCHY 41 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'AS BUCHY, La rencontre est reportée au 12 décembre 2024.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 29005853 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 42 / AS LONDAISE 41.

Le score a été inversé.

Match n° 29005857 US QUEVILLY RM 41 / SC PETIT COURONNE 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US QUEVILLY RM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

R A S

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F**

Match n° 29006516 AS OUVILLAISE 41 / ENT DU LITTORAL.

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'AS OUVILLAISE, une amende de 30€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

Match n° 29006519 US DOUDEVILLAISE 41 / ENT MOTTEVILLE CROIXMARE 41.

Le score a été inversé.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G**

Match n° 29009456 US PRESQU'ILE 41 / AS St PIERRE VARENCEVILLE 41.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'US PRESQU'ILE.

Match n° 29161965 ENT MUNICIPALUX-ESSO 41 / YVETOT FC 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENT MUNICIPALUX-ESSO.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H**

Match n° 29009723 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41 / ES TOURVILLAISE 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain du FC BIVILLE LA BAIGNARDE, La rencontre est reportée au 12 décembre 2024.

Match n° 29009724 LA F A CAUX MARINE 41 / NEUVILLE AC 41.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de LA F A CAUX MARINE, La rencontre est reportée au 12 décembre 2024.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I**

R A S

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J**

Match n° 29010230 OH TREFILERIE NEIGES 41 / FC BREUTE BRETTEVILLE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFILERIE NEIGES.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K**

Match n° 29142905 U FONTAINAISE 41 / AS Ste ADRESSE BUT 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'U FONTAINAISE.

Match n° 29142907 MANEGLISE FC 41 / ENT OCFC/US TILLEUL 42.

La rencontre est reportée au 12 décembre 2024.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L**

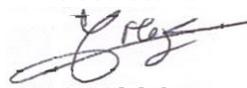
R A S

**Le Président**



P. LECORNU

**Le Secrétaire**



M. MOGIS

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot